

# Rendre la vie au cours d'eau

Plus qu'un objectif c'est un combat, une reconquête qui passe par une révision des idées du passé en un geste qui anticipe le futur. Il s'agit rien moins que de «restituer aux cours d'eau, partout où cela est possible, une partie de l'espace autrefois confisqué». Le propos est d'Alexandre Wisard, directeur du Service genevois de la renaturation des cours d'eau.

Étrangement, ce sujet nous ramène au carrefour entre les options dures d'hier (canalisations, mises sous tuyaux) car il fallait que la rivière file droit sans déborder et le changement climatique dont on commence à mesurer les contraintes aujourd'hui. La nouvelle génération d'ingénieurs applique avec attention et succès la doctrine qui a pris sa source, voici une trentaine d'années, à Zurich sur l'impulsion de l'ingénieur Christian Göldi.

On peut rappeler que les bonnes intentions qui avaient conduit, en Suisse comme dans l'ensemble de l'Europe, à la canalisation des lits de rivières répondaient à plusieurs objectifs alors évidents: d'abord la protection contre les inondations; ensuite le gain de surfaces pour l'agriculture et, ce n'était pas le moindre but aux yeux des tenants de l'hygiène et du progrès, l'assainissement des zones insalubres. Plusieurs dizaines de noms de lieux-dits<sup>1</sup> voire de

secteurs de ville, témoignent de cette géographie. Ce n'est pas un hasard si l'un des quartiers centraux de Lausanne s'appelle La Palud.

## Une idée résolument moderne

Sur cette histoire d'hier allait se greffer une idée résolument moderne: rendre aux rivières l'espace autrefois confisqué. Ce qui n'était, au départ, qu'un mouvement réunissant une poignée de spécialistes allait devenir un événement qui trouverait son aboutissement dans la loi. À la charnière des millénaires, juste avant que nous n'entrions dans le troisième, l'idée force de la renaturation des cours d'eau et des rives surgissait dans le français abstrus de la plupart des services cantonaux. Elle arrivait en préface des changements climatiques dont les rivières témoignent très directement aujourd'hui parce qu'elles reçoivent, selon un phénomène qui s'est

accentué depuis dix ans, davantage d'eau dans un temps plus court. Et cette masse liquide court d'autant plus vite que l'urbanisation a multiplié les emplacements bétonnés ou asphaltés et que les marais disparus n'assument plus le rôle qui fut longtemps celui de contenir et redistribuer les crues.

«Aucun doute», écrit Alexandre Wisard, directeur du Service genevois de la renaturation des cours d'eau, «les débits des cours d'eau sont en train ou vont changer à l'avenir». Ces avertissements disent bien le besoin d'anticiper, de «renaturer» les rives des cours d'eau qui sont le plus souvent à la fois propriété et responsabilité d'une commune. Ceux qui assument des charges électives, sont à même de faire le constat des espoirs et des craintes portées par «leur» rivière. Passé le constat, il leur faut passer à l'étape suivante: engager les travaux avec le soutien des services compétents du canton. Dans ces bureaux, ils trouveront aussi le plus souvent la carte des dangers, outil précieux qui permet d'anticiper les problèmes, de les tenir en lisière, comme le suggère justement la locution française.

## Un canal vieux de deux siècles

Un exemple récent et complet peut illustrer le propos. Il met en scène un canton engagé – Genève – une commune directement impliquée – Versoix – et une nuée de partenaires soit publics soit privés. Au départ, on trouve une construction vieille de deux siècles, le barrage des usiniers, qui visait à desservir en énergie comme en eau un certain nombre d'entreprises établies le long du canal éponyme. La faillite de la papeterie de Versoix, en 2000, allait marquer un changement notable avec une nouvelle répartition des débits au profit du cours d'eau principal et au détriment du canal.

Pour l'essentiel ce projet serait articulé à partir de trois axes portant sur l'environnement, la sécurité, les aspects so-



La Versoix revitalisée avec la prise d'eau du canal des Usiniers et les bassins qui permettent de récupérer la chute de trois mètres de hauteur de l'ancien barrage.



Avant et après la renaturation: à gauche on voit le barrage qui permettait jusqu'en 2008 de dévier les eaux de la Versoix dans le canal des Usiniers. (Photos: Service de renaturation des cours d'eau, DT Genève)

ciaux. Le premier volet vise d'abord et surtout la libre circulation des poissons. En clair, le barrage des usiniers – en très mauvais état – faisait obstacle à la circulation des truites lacustres et surtout des ombres qui ne parvenaient pas à franchir l'échelle à poissons dont l'entretien était particulièrement difficile. La baisse de l'utilité économique du canal se conjugait donc avec un passage amélioré pour les truites du Léman qui remontent la Versoix pendant l'hiver afin de se reproduire. Le même passage devait servir à toutes les espèces de poisson qui participent de la richesse piscicole de la rivière.

### C'est dans la loi

Le premier texte de référence, c'est la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques publiée le 22 décembre 1916. Deux autres lois intervenues en 1991 sur la protection des eaux et l'aménagement des cours d'eau complètent la base d'une touffue loi genevoise sur les eaux. Un document qui parle expressis verbis de la renaturation des cours d'eau et des rives. On en retiendra le propos qui forme l'explication de tête: «Le but de la renaturation est de protéger et de reconstituer les cours d'eau et leur paysage en favorisant la biodiversité de ces éléments dans la perspective du développement durable. (...) Les dispositions du présent titre s'appliquent par analogie au lac.»

Le deuxième volet visait la sécurité des biens et des personnes contre les inondations. Il passait par une amélioration de la protection de la rive gauche grâce à un déplacement du chemin pédestre sur une digue végétale, permettant son intégration dans le paysage. Il impliquait encore le remblai et la création d'une prairie en rive droite en aval du barrage. Le projet visait une meilleure maîtrise des embâcles – tout objet qui obstrue le lit d'un cours d'eau – à l'aide de gros pieux de bois dressés en râtelier.

La réalisation du troisième volet impliquait, entre autres, le déplacement du chemin pédestre sur une digue qui permet de réduire les risques d'inondations des terrains de l'ancienne papeterie.

### Cinq mois auront suffi

Longuement élaboré dans les bureaux, le projet allait rencontrer la réalité du terrain lors de débats engagés au sein du groupe de travail qui réunissait les services d'État concernés et la commune, partenaire de ce projet. «Nous entretenons les meilleurs rapports avec les communes riveraines, aussi bien le corps des élus que les précieux auxiliaires des services techniques», commente le directeur du Service genevois de renaturation des cours d'eau.

Outre les représentants de la commune, les séances du groupe de travail réunissaient, sous la houlette du service de renaturation, divers services d'État concernés, notamment la protection de la

nature et du paysage, le service des monuments et sites et les rares propriétaires privés d'un décor qui a été largement acquis par l'État. Par ces partenaires, les objectifs du projet parfois contradictoires seront très largement débattus. Jusqu'à ce que l'ensemble réuni accepte et cautionne le projet que nous avons présenté plus haut.

De juin à octobre 2008, les équipes se sont succédées sur le chantier. La réfection de 250 mètres de cours d'eau impliquait en effet la construction d'un canal provisoire, le défrichage sur 5000 m<sup>2</sup>, l'enrochement de 1600 tonnes et le terrassement de 9600 m<sup>3</sup>. En cinq mois, la démolition du barrage et la récupération de trois mètres de chute par une succession de bassins, le reprofilage du lit des berges, le nouveau tracé du chemin des berges et le renforcement du cordon boisé qui borde la Versoix ont été conduits à chef. Il en a coûté au fond cantonal de renaturation 1,226 millions de francs. Un peu plus du sixième de cette somme a été fourni par l'office compétent de la Confédération.

Au final une histoire simple et brève, quelques pages parmi les 106 que compte le bilan d'action sur dix ans de la renaturation des cours d'eau dans le canton de Genève. Et, au déboucher de cette histoire une certitude: c'est possible.

*Robert Curtat*

<sup>1</sup> Essai de toponymie de la Suisse romande, Henri Jaccard